



Syndicat National des Transports Urbains

S'ENGAGER POUR CHACUN - AGIR POUR TOUS

SECTION SEMITAN

Monsieur BOESWILLWALD
Directeur de la Semitan
3 rue Bellier
44000 Nantes

Nantes, le 4 octobre 2017

Objet : Notification de l'émergence d'une situation conflictuelle.

Monsieur le Directeur,

La section syndicale du SNTU – CFTD de la Semitan, conformément à la loi du 21 août 2007 relative au dialogue social, à la prévention des conflits et à la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ainsi qu'à l'accord de branche du 03 décembre 2007 sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs qui imposent la mise en œuvre d'un processus de négociation préalable à tout dépôt de préavis de grève, vous notifie qu'elle envisage le dépôt d'un préavis de grève pour les motifs suivants :

Négociation Sécurisation des Parcours Professionnels :

- Mise en place par accord de branche, d'un temps partiel bonifié (+10 %) de fin de carrière pour les salariés justifiant de 15 ans d'ancienneté dans la profession et à moins de 5 ans de son départ à la retraite, sans possibilité pour l'employeur de s'y opposer.
- Mise en place d'une prévoyance inaptitude pour les salariés qui ne sont pas couverts par l'IPRIAC.
- Mise en place d'un jour de congé payé supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté.

Réouverture de la NAO de branche :

- Augmentation de la valeur du point de 3% pour sortir progressivement de la forfaitisation du plus bas coefficient de la grille de salaire conventionnelle,
- Mise en œuvre d'un 13^{ème} mois conventionnel.

Négociations de branches en lien avec les ordonnances code du travail :

- Négociation d'un accord de branche sur le dialogue social d'Entreprise et les moyens des IRP.
- Négociation d'un accord de branche sur l'articulation des accords de branches / Entreprises.

Local :

- Augmentation des moyens humains (disponibles, DSR, maîtrises, conducteurs..) actuellement insuffisants par rapport à la taille du réseau.
- Disponibles en nombre suffisant pour pallier à l'absentéisme de dernière minute.
- Retour de temps de parcours construits pour le respect du code de la route et du confort de conduite, et pour des temps de battements réels.
- Prise en compte de tous les temps de travail inexistant jusqu'ici :
 - temps de remisage services mi-journée,
 - temps entre remisage et dépôt de planchette,
 - pour les services commençants et finissants devant les dépôts : temps de lecture des notes des services et acheminement point de relève – dépôt.

Souhaitant vous rencontrer dans les trois jours à compter de la réception de cette notification afin de définir les modalités du processus de négociation préalable.

Dans l'attente veuillez accepter, monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Le Délégué Syndical
Didier SAUVETRE